

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

6 Rue Jean Moulin

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

6 Rue Jean Moulin

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux Membres de la Fédération,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Billard relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité directeur.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

6.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

6.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2023

Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



François HOSPITAL

Commissaire aux comptes associé

BILAN - ACTIF

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIF	Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023			01/09/2021 au 31/08/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	25 620,00	24 842,90	777,10	
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	76 870,17	11 985,37	64 884,80	22 939,00
Autres	33 586,30	22 867,13	10 719,17	8 743,53
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 500,00
Autres	745,00		745,00	745,00
TOTAL (I)	136 821,47	59 695,40	77 126,07	33 927,53
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	19 900,19		19 900,19	1 088,13
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	31 068,12		31 068,12	42 159,58
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	26 753,02		26 753,02	215 138,26
Valeurs mobilières de placement	45,00		45,00	45,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	422 446,82		422 446,82	365 866,94
Charges constatées d'avance	67 573,38		67 573,38	63 307,53
TOTAL (II)	567 786,53		567 786,53	687 605,44
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	704 608,00	59 695,40	644 912,60	721 532,97



BILAN - PASSIF

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PASSIF	Du 01/09/2022 au 31/08/2023	Du 01/09/2021 au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	380 974,35	583 282,72
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 638,76	-202 308,37
<i>Situation nette (sous total)</i>	372 335,59	380 974,35
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	372 335,59	380 974,35
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	12 919,00	15 157,00
TOTAL (III)	12 919,00	15 157,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 712,44	102 304,52
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 010,57	56 931,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 736,00	9 008,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	68 199,00	157 157,50
TOTAL (IV)	259 658,01	325 401,62
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	644 912,60	721 532,97



COMPTE DE RÉSULTAT

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	36 240,56	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 394 374,50	1 144 033,45
<i>Dont parrainages</i>	10 320,00	9 360,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	194 934,74	304 733,26
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 990,87	23 561,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	24,20	43,42
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 644 564,87	1 472 371,13
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	42 490,36	4 401,66
Variation de stock	-18 812,06	2 228,13
Autres achats et charges externes	1 398 190,37	1 373 969,22
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 636,00	3 341,05
Salaires et traitements	218 701,38	210 939,69
Charges sociales	58 809,89	56 182,77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 131,61	14 358,13
Dotations aux provisions	12 919,00	15 157,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	20,90	4,84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 730 087,45	1 680 582,49
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-85 522,58	-208 211,36
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3 188,32	358,18
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 188,32	358,18
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 188,32	358,18



COMPTE DE RÉSULTAT

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-82 334,26	-207 853,18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	36 857,30	16 813,41
Sur opérations en capital	48 900,00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	85 757,30	16 813,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		9 088,00
Sur opérations en capital	11 296,80	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 094,60
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	11 296,80	11 182,60
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	74 460,50	5 630,81
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	765,00	86,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 733 510,49	1 489 542,72
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 742 149,25	1 691 851,09
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-8 638,76	-202 308,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	156 210,00	
TOTAL	156 210,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	156 210,00	
TOTAL	156 210,00	
TOTAL	-8 638,76	-202 308,37



SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	0		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

La Fédération française de billard a pour objet de regrouper les personnes morales et physiques qui pratiquent en France les disciplines reconnues au niveau international pour lesquelles elle a reçu délégation.
La Fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique de ses activités sportives.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La Fédération se donne pour missions :

- de promouvoir, de développer, de coordonner, d'organiser la pratique de ses disciplines dans leurs aspects sport de loisir, sport de haut niveau et de haute performance ;
- de délivrer des licences et des titres fédéraux, d'exercer le pouvoir disciplinaire dans les principes généraux du droit, de veiller aux règles déontologiques dans la pratique de ses disciplines ;
- d'apporter son concours aux groupements dont les objectifs se confondent en totalité ou en partie avec ceux de la Fédération ;
- de participer à l'établissement et au contrôle des règlements concernant les brevets professionnels relatifs à la pratique de ses disciplines ;
- d'établir les règlements et contenus des qualifications fédérales et de délivrer les brevets correspondants ;
- d'établir les règlements et contenus des compétitions relevant de ses activités, d'autoriser les compétitions relevant de ses activités délégataires, de délivrer les titres correspondant à ces compétitions, d'établir les sélections nationales ;
- de pouvoir être consultée sur les projets d'équipement se situant sur les lieux de pratique dans le but d'harmoniser les intérêts en cause ;
- de représenter l'ensemble des associations qui lui sont affiliées auprès des pouvoirs publics et autres organismes de tutelle, ainsi qu'auprès des instances étrangères et internationales ;
- de défendre les intérêts collectifs des licenciés et des membres affiliés à la FFBillard.
- de recevoir toutes les attributions prévues par les lois relatives à son objet.

Les moyens mis en oeuvre :

Les moyens d'action de la Fédération sont les suivants :

- elle apporte à ses membres une aide morale, technique et financière ;
- elle stimule et coordonne leurs activités via les organes déconcentrés, tels que les ligues, les comités départementaux ou interdépartementaux et les commissions techniques qui en découlent ;
- elle organise et coordonne des formations ;
- elle autorise les compétitions de ses disciplines sportives
- elle coordonne et favorise l'organisation d'écoles de sport dans ses disciplines ;
- elle apporte son aide à la réalisation d'installations et d'aménagements nécessaires à la pratique de ses disciplines ;
- elle participe à la mise en place, aux jurys d'examens et au contrôle des diplômes ;
- elle archive les documents concernant l'histoire de la Fédération ;
- en lien avec les organes déconcentrés, elle est représentative des intérêts des clubs dans la recherche de leurs objectifs ;
- elle publie un bulletin et des documents techniques, gère un site internet ;
- elle dispose comme moyens financiers, outre des cotisations de ses membres, de toutes aides et subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes semi-publics ou privés ;
- elle peut conclure avec toute institution, des conventions définissant la nature de leurs relations et leurs droits et obligations respectifs.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 672		948
		TOTAL			
		Terrains			
		Constructions			
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels	62 830		63 480
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	3 457		
		Autres immos corporelles	2 751		
	Matériel de transport	21 679		5 699	
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	90 718		69 179	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	2 250		
	TOTAL	2 250			
TOTAL GENERAL			125 640		70 127

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORA		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
CORPORELLES		Autres postes d'immob. incorporelles		8 000	25 620	
		TOTAL				
		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.		49 440	76 870	
		Inst. gal. agen. amé. divers			3 457	
		Autres immos corporelles			2 751	
	Mat. bureau, inform., mobilier			27 378		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL		49 440	110 457		
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières		1 500	750	
	TOTAL		1 500	750		
TOTAL GENERAL				58 940	136 827	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		32 672	171	8 000	24 843
TOTAL		32 672	171	8 000	24 843
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		39 891	10 237	38 143	11 985
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	2 084	494		2 578
	Matériel de transport	2 751			2 751
	Mat. bureau et informatiq., mob.	14 309	3 229		17 538
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		59 035	13 961	38 143	34 853
TOTAL GENERAL		91 707	14 132	46 143	59 695

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Mouv. net des amorts fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES			
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							



CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				



ÉTAT DES STOCKS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises		18 388,88		18 388,88
Matières premières				
Autres approvisionnements	1 088,13	1 511,31	1 088,13	1 511,31
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	1 088,13	19 900,19	1 088,13	19 900,19



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC.IIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	745		745
AC.IIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 068	31 068	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 631	1 631	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques	23 495	23 495	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	92	92		
Charges constatées d'avance	67 573	67 573		
TOTAUX		124 604	123 859	745
RENOIS	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	1 500		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	67 573
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	67 573

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 200
Autres créances	23 495
Disponibilités	1 413
TOTAL	32 108



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	583 282,72		583 282,72			202 308,37	380 974,35
Excédent ou déficit de l'exercice	-202 308,37		-202 308,37		202 308,37		
TOTAUX	380 974,35		380 974,35		202 308,37	202 308,37	380 974,35



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	583 282,72			202 308,37	380 974,35
Excédent ou déficit de l'exercice	-202 308,37		202 308,37		
TOTAUX	380 974,35		202 308,37	202 308,37	380 974,35



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	122 712	122 712		
Personnel & comptes rattachés	23 796	23 796		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 740	23 740		
Etat & Impôts sur les bénéfices	765	765		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	710	710		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	19 736	19 736		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	68 199	68 199		
TOTAUX	259 658	259 658		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	68 199
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	68 199

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 005
Dettes fiscales et sociales	32 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	59 901



ENGAGEMENTS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 12 919,00 Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.

VALORISATION BÉNÉVOLAT

La valorisation du bénévolat est déterminée selon le nombre d'heures réalisées par les différentes fonctions présentes dans l'association. On retrouve ainsi les fonctions suivantes : exécution, encadrement et expertise. Le nombre d'heures est déterminé par le temps passé par chaque fonction dans les différentes commissions (sportives, techniques) et comités (éthique et déontologique, comité directeur fédéral) ainsi qu'au bureau fédéral. Le taux horaire retenu est celui du taux horaire moyen brut du SMIC sur l'exercice avec un taux de charges patronales de 30%.

Le bénévolat réalisé pour le championnat du monde de blackball n'a pas été pris en compte dans la valorisation figurant au compte de résultat.

Par ailleurs, il est à noter que la participation de la ville d'Albi aux frais de location du parc d'exposition s'est élevée à 280 000€.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						



ENGAGEMENTS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		



LES EFFECTIFS

032025 - ASSO. FEDE. FR. DE BILLARD

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

LES EFFECTIFS

Personnel salarié :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

Personnel mis à disposition :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

31/08/2023

31/08/2022

5,60

4,50

1,00

1,00

4,60

3,50

